

6^{ème} TREMPLIN DE JAZZ

Organisé dans le cadre du festival « Tonnerre de Jazz » à Billère (près de Pau)
le JEUDI 5 mars 2020

Il s'adresse à des groupes de jazz ou de musiques dont le répertoire est essentiellement axé sur la création. Nous acceptons aussi les candidatures de groupes vocaux.

Les candidats doivent être sociétaires d'une société d'auteurs (SACEM) et y avoir déposé leurs œuvres.

L'envoi des candidatures sera constitué par un dossier composé de la fiche d'inscription, + un cd audio (comportant au moins 3 titres) + une bio avec photo du groupe + fiche technique, ou un lien présentant des extraits live.

Le groupe jouera dans la même configuration que celle transmise dans le dossier (un seul remplacement possible).

Dossier à envoyer : Tonnerre de Jazz / 8 rue Louis Barthou/ 64 140 Billère.

Les 4 groupes retenus, seront avertis individuellement.

Date limite de réception 31/12/2019.

Règlement du Tremplin 2020

Article 1 : deux jury (composé de représentants du festival, de professionnels de la musique) et l'autre composé de personnes du public sélectionnera 2 groupes sur les 4 retenus pour la soirée du 5 mars 2020 . Il y aura donc un lauréat et « un coup de cœur » du public.

Les formations joueront un set de 40 minutes environ ; l'ordre de passage se fera par tirage au sort. Les groupes se présenteront le jour même à 14h pour effectuer une balance.

Chaque groupe jouera un répertoire constitué essentiellement de compositions personnelles ainsi qu'un standard : l'an prochain nous avons choisi de rendre hommage à Boris Vian, né le 10 mars 1920 !

Les critères de notation porteront sur l'interprétation, l'originalité, la qualité des compositions, des arrangements et des improvisations, ainsi que de la présence scénique et du rapport avec le public.

Article 2 : les lauréats du tremplin recevront une indemnité de 1000 € et seront programmés dans le cadre de la saison 2020-21. Le groupe « coup de cœur » du public sera aussi programmé à l'occasion du festival 2021 (auditorium de la médiathèque de Billère).

Le journal Sud Ouest organisera le prix des internautes ; le groupe lauréat bénéficiera d'une couverture médiathèque sur la Nouvelle Aquitaine (par un article de presse détaillé).

Sous réserves, nous essayons d'obtenir un financement de la SACEM pour un prix de composition.

Le festival assurera l'hébergement si souhaité, les repas le soir du concert, ainsi qu'un défraiement kilométrique, plafonné à 200 euros.